Police municipale

Ville de
Kingersheim

634/2026

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 12 octobre 2026

Vu Les articles L 2213-1, L2213-2 et L2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu L'arrêté municipal n°23/97 du 13 mai 1997

Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière –huitième partie – signalisation Temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu La déclaration de travaux de la collectivité européenne d'Alsace reçue en date du 05/10/2026.

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de réfection de voirie ordonnés par la collectivité européenne d'Alsace et réalisés par l'entreprise COLAS, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement sur le Faubourg de Mulhouse, la rue de Hirschau et la rue de Ruelisheim.

ARRETE

Article 1 – Du lundi 26 octobre au vendredi 30 octobre 2026, la collectivité européenne d'Alsace est autorisée à effectuer des travaux sur le Faubourg de Mulhouse dans la portion comprise entre la rue du Rhin à la rue de Hirschau.

Article 2 – Durant ces travaux, la circulation sera interdite Faubourg de Mulhouse entre les numéros 28 et 73 dans les deux sens de circulation de 7h00 à 17h00. Les véhicules voulant emprunter le faubourg de Mulhouse seront invités à utiliser les déviations qui seront mises en place comme suit :

- En venant de la RD 430 et pour accéder au centre-ville déviation par la rue du Rhin, la rue Roedlen puis la rue du Château.
- En venant de la RD 430 et pour accéder à Illzach déviation par la rue du Rhin puis la rue Roedlen.
- En venant de la RD430 et pour accéder à Wittenheim déviation par la RD430 sortie au rond-point du Kaligone puis rue de Richwiller jusqu'au faubourg de Mulhouse ou possibilité de sortie sur Wittenheim.
- En venant de la RD430 et pour accéder à la rue de Pfastatt déviation par la RD430 sortie au Kaligone puis par la rue de Richwiller et la rue Pierre de Coubertin
- En venant de la RD430 et pour accéder à la rue du Stade déviation par la RD430 sortie au rond-point du Kaligone puis rue du Chalet, rue Pierre de Coubertin et rue du Progrès
- En venant de Wittenheim et pour se rendre à Mulhouse, déviation par la rue Claude Debussy puis la rue de Guebwiller.

2 Place de la Réunion - 68260 KINGERSHEIM
tél 03 89 62 56 74 - fax 03 89 57 47 35 - e-mail police.municipale@kingersheim.fr
www.ville-kingersheim.fr

Arrêté municipal 634/2026 – page 2

Article 3 – Pendant les travaux, la circulation de tous les véhicules sera interdite la nuit du mardi 27 octobre de 20h00 à 05h00 Faubourg de Mulhouse de la rue du Rhin à la rue de Hirschau.

Article 4 – Durant les travaux, en dehors de la nuit du 27 octobre, un accès sera maintenu pour les habitants du Faubourg de Mulhouse à partir de 17h00 et jusqu'à 07h00.

Article 5 – Durant les travaux, l'accès aux habitations situées à hauteur des numéros 58 et 60 du faubourg de Mulhouse sera maintenue depuis la rue Hirschau seuls les riverains pourront l'emprunter.
La circulation se fera dans les deux sens de circulation dans la rue Roedlen afin de faciliter l'accès aux habitants de la rue Roedlen depuis la rue Hirschau.

Article 6 – Durant les travaux, l'accès au faubourg de Mulhouse depuis la rue du Stade sera impossible. Une déviation sera mise en place rue Monsieur Hincky et rue du Noyer.

Article 7 – Durant les travaux l'accès au commerce « GAUGLER » et à l'agence immobilière « Life Immo » sera impossible depuis le faubourg de Mulhouse, des panneaux d'indication « accès commerces » seront mis en place rue du Noyer, rue Pierre de Coubertin et rue de Pfastatt.

Article 8 – Pendant les travaux, la société de transport SOLEA n'assurera pas les arrêts desservis par la ligne C4. Ils seront remplacés par des arrêts provisoires sur la ligne 12 : Arrêt « Kingersheim Usine » à hauteur du supermarché Leclerc rue d'Illzach et arrêt « Cimetière Kingersheim provisoire » rue de Hirschau à hauteur du numéro 84.

Article 9 - Pendant les travaux et afin de permettre les déviations mises en place par SOLEA :

- Les places de stationnements situées 30 mètres de part et d'autre du 84 de la rue de Hirschau seront neutralisées. De même, les places de stationnements situées sur une distance de 30 mètres rue de Hirschau en longeant le cimetière Nord seront neutralisées.
- La flèche directionnelle située sur l'îlot central à l'angle de la rue de Ruelisheim et de la rue d'Illzach sera ôtée pour faciliter la circulation des bus
- La place de stationnement située à hauteur du numéro 10 de la rue de Ruelisheim sera neutralisée.
 Une pré-signalisation devra être mise en place 48 heures avant le début des travaux.

Article 10 – Durant ces travaux, le stationnement sera interdit Faubourg de Mulhouse dans la portion comprise entre la rue du Rhin et la rue Hirschau.
Une pré-signalisation devra être mise en place 48 heures avant le début des travaux.

Article 11 – Les agents des services techniques de la ville seront chargés de la mise en place des déviations sur les voies communales. La CEA se chargera des déviations sur la RD430.

Article 12 - La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE DE KINGERSHEIM - Haut-Rhin -

Le Maire,
Laurent Riche